



Entretien du logement : un contrat #coresponsable

L'entretien du logement permet de préserver le logement en bon état mais surtout accroît votre confort et souvent même votre sécurité ! Où trouver les informations sur les entretiens à votre charge ou à celle du bailleur ? Quels sont les entretiens à réaliser facilement soi-même annuellement ? Découvrez les incontournables ainsi que quelques initiatives locales.

Les réparations locatives : mieux vaut prévenir que guérir



Une question légitime et récurrente : quelles sont les réparations à ma charge et celles à la charge de mon bailleur ?

Entretenir son logement régulièrement est un gage de confort, de sérénité et d'économie. Un problème d'entretien non résolu ne fait souvent que s'aggraver et nécessite de plus gros travaux et dépenses. N'hésitez pas à consulter **votre guide du locataire**. La rubrique « Je veille à l'entretien de mon logement » détaille tous les travaux qui vous incombent.

Vous n'avez plus votre guide ? Vous pouvez le consulter à tout moment sur www.1001vieshabitat.fr, dans votre page TERRITOIRES.

Un doute ? Votre équipe de proximité est à votre écoute et vous renseignera également sur **les contrats d'entretien spécifiques à votre région qui peuvent venir compléter le socle des prestations de base**.

Quels entretiens pouvez-vous réaliser annuellement à titre préventif ?

Entretenir annuellement certains équipements de votre logement vous assure leur bon fonctionnement et parfois votre sécurité ! Voici le TOP 4 des entretiens à réaliser.

SIPHON

L'eau s'écoule mal ? Marre des mauvaises odeurs ? Il est temps de nettoyer votre siphon d'évier ou de lavabo : on met un seau sous le siphon, on dévisse et on enlève toutes les saletés accumulées ! C'est mieux, non ?

VENTILATION

Une bonne ventilation est capitale pour votre santé et pour éviter les moisissures. Pour ne pas que vos bouches d'aération s'enkrassent, dévissez ou déclippez les capots, lavez-les avec de l'eau et une éponge et profitez d'une bonne ventilation retrouvée !

GAZ

Le remplacement des tuyaux flexibles normes NF de votre arrivée de gaz est à votre charge. Vérifiez régulièrement la date de validité. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de bouteilles de gaz dans votre logement est strictement interdite.

DETECTEUR DE FUMEE

Il est présent dans chacun de vos logements mais cet équipement qui peut sauver des vies, ne sert à rien si ses piles ne fonctionnent plus ... Pensez à les changer une fois par an à date fixe. Rien n'est plus précieux que votre sécurité et celle de votre famille.

Récup & Co : l'appartement pédagogique des bonnes astuces

Un appartement pédagogique a été créé pour accompagner les habitants des 800 logements de la résidence Grand Vaux à Savigny-sur-Orge, actuellement l'objet d'un projet de rénovation urbaine.

Plusieurs jours par semaine, l'association Ressourc'& Co vient animer des ateliers sur l'entretien du logement ou le réemploi d'objets anciens. Les résidents peuvent ainsi apprendre à nettoyer un siphon, changer un joint, fabriquer des produits d'entretien ou customiser du petit mobilier pour leur donner une nouvelle vie. 66 habitants y ont déjà participé.

CRÉER SON NETTOYANT MULTISURFACES !

- ① Mettre 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude dans un flacon.
- ② Verser environ 1L d'eau chaude et mélanger.
- ③ Ajouter 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc (attention à l'effervescence).

Option : si vous souhaitez ajouter des huiles essentielles à votre préparation (entre 10 et 30 gouttes), incorporez-les directement avec le vinaigre blanc.

Auto-réhabilitation accompagnée, un coup de pouce pour un coup de neuf !



Permettre aux locataires de faire quelques travaux dans leur logement en bénéficiant d'outils et de matériaux gratuits, ainsi que de conseils techniques, c'est le principe de l'auto-réhabilitation accompagnée.

Ce dispositif mis en place sur Creil et Beauvais, dans l'Oise, est mené en partenariat avec l'association d'insertion sociale Itinér'Air. Elle conseille sur les travaux à réaliser, prête les outils et fournit les matériaux financés par 1001 Vies Habitat. Seuls les locataires sous un certain niveau de ressources peuvent bénéficier de ce dispositif. Il peut s'agir d'une remise en état des murs et plafonds ou de petits travaux (aménagement de placards, pose de tringles à rideaux, ...). Il faut néanmoins avoir une âme de bricoleur ! Ce sont les habitants qui réalisent eux-mêmes les travaux.

Prévention : vaste opération à l'échelle du groupe

Votre bailleur se doit d'effectuer des visites de contrôle dans vos logements et parties privatives. Conformément à la réglementation, nous effectuons un diagnostic amiante à chaque fois que nous réalisons des travaux de remise en état des logements.

De manière préventive, nous avons décidé d'aller plus loin ! Des diagnostics amiante (DAPP*) sont réalisés de manière systématique dans les logements collectifs construits avant 1998 non encore diagnostiqués et ce jusqu'à la fin 2022**.

Ce diagnostic consiste à repérer et à évaluer l'état de conservation des faux-plafonds, calorifugeages et flocages dans les logements, les caves et les boxes. C'est un contrôle visuel simple qui ne nécessite aucun perçage ni déplacement de meubles. Si vous êtes concernés, vous serez contacté par le prestataire. Le rendez-vous ne prendra qu'une quinzaine de minutes .



* Dossier Amiante des Parties Privatives

** Les contrôles sont d'ores-et-déjà terminés chez Logis Méditerranée